

LA LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

terrestres, provençaux, des champs



FREDON
OCCITANIE



LE CONTRAT D'ENGAGEMENT

- est un outil développé par le réseau des FREDON et FDGDON en partenariat avec le FMSE et les services de l'État.
- a été mis en place pour organiser la **lutte collective** contre les campagnols afin de limiter l'impact des pullulations sur les exploitations agricoles.

L'adhésion au contrat s'élève à **110 euros par an**

SIGNER UN CONTRAT

conclu pour une durée de 5 ans

PERMET

✓ D'ÊTRE ÉLIGIBLE À L'INDEMNISATION PAR LE FMSE*

Le FMSE a mis en place le programme «Campagnols» qui permet **d'indemniser les coûts de la lutte annuelle à hauteur de 75%** et exceptionnellement les pertes de foin.

L'instruction des demandes d'indemnisation des agriculteurs est déléguée par le FMSE au réseau FREDON-FDGDON.

*Sous certaines conditions

✓ UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES PRINCIPES DE LUTTE

Ils reposent sur :

- La **surveillance** régulière des parcelles
- La **lutte précoce**, dès les premières infestations
- L'**association** de plusieurs méthodes de lutte
- La **rationalisation** de l'usage des produits phytosanitaires



DES FRAIS DE LUTTE NETTEMENT DIMINUÉS ET DE L'ARGENT ÉCONOMISÉ

LE FMSE, c'est quoi ? Créé par la profession agricole et reconnu par l'État, le FMSE est un dispositif d'indemnisation alimenté par des financements européens (65%) et par les cotisations des exploitants affiliés à la MSA (35%).



L'INDEMINISATION PAR LE FMSE EN 2025

Retrouvez ci-dessous **les mesures indemnisées à hauteur de 75%** par le FMSE. Les indemnisations sont versées en moyenne **deux ans** après le début de l'engagement dans le contrat de lutte.



ÉLIGIBLE ET INDEMNISÉ



ÉLIGIBLE NON INDEMNISÉ

Méthodes curatives

Méthodes préventives

	PIÈGEAGE	LUTTE CHIMIQUE	
ACHAT DE MATÉRIEL	Pièges à campagnols et à taupes : guillotine, pince, mâchoire, explosif, recharges ; sonde, tarière , Kit SAV palpeur, Kit déclencheur ✓	Canne, sonde, masque, filtre A2B2P3, détecteur électronique PH3, tubes de réactif, pompe/seringue détecteur PH3 ✓	Perchoirs Nichoirs ✓
ACHAT DE PRODUIT		Produits phytosanitaires avec AMM : Arvalin Phos, Quickphos pellets, Ratron GW, GL, sticks, Ratizer GW ✓	
TEMPS DE TRAVAIL	Temps passé à piéger ✓	Temps passé à traiter ✓	Prairies : décompactage et retournement ✓ Prairies : hersage, broyage de refus ✓ Vergers : fauchage, broyage et retournement ✓
PRESTATION DE SERVICE	Prestation de piégeage ✓	Prestation de traitement chimique ✓	Prestation de retournement du sol ✓

Les conditions d'éligibilité au dispositif d'indemnisation du FMSE sont :

- Avoir le statut d'agriculteur actif.
- Être à jour de ses cotisations auprès du FMSE (cotisation MSA).
- Être engagé dans un contrat de lutte quinquennal avec le réseau FREDON / FDGDON.
- Justifier de deux méthodes de lutte : une curative et une préventive.
- Totaliser un minimum de 270 euros de coût de lutte.

VOTRE CONTACT

Barbara JONCOUR
Chargée de mission
gestion des campagnols
b.joncour@fredon-occitanie.fr
06 34 78 45 63



NOS PARTENAIRES

